

ANNEXE 2

Cartes de bruit stratégiques

Grandes infrastructures de transports terrestres Département de la Meurthe-et-Moselle (54) Réseau Routier National non concédé

RESUME NON TECHNIQUE

Échéance juin 2012



Présent pour l'avenir

Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie

1. Introduction

La Direction Départementale des Territoires de la Meurthe-et-Moselle a confié la réalisation des Cartes de Bruits Stratégiques pour les routes nationales non concédées au Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée (N°3) précise la méthodologie employée.

2. Identification du réseau

Le réseau routier à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » sont les routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 8 200 véhicules par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.

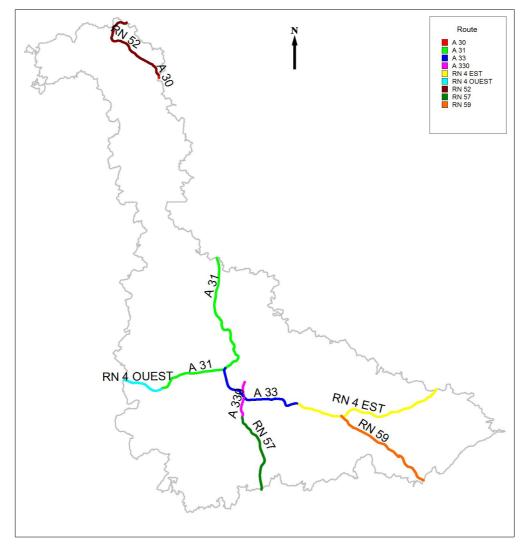


Figure 1 : carte des routes nationales non concédées à cartographier dans le département pour 2012

Route	Début	Fin	TMJA	Pourcentage PL	
A 30	limite département Moselle	limite département Moselle	20000	14	
A 31	échangeur 12	limite département Moselle	85 000 à 47 000	20	
A 33	A31 (échangeur 18)	échangeur 7 / N4	27 000 à 63 000	17	
A 330	Échangeur 7 / N57	échangeur 1 / D674	37 092 à 60 000	12	
RN 4 OUEST	limite département Meuse	bifurcation autoroutière A31 à Toul	20015	25	
RN 4 EST	échangeur RD 590 - Moncel- les-Lunéville	limite département Moselle	10000	20	
RN 4 EST	échangeur A 33, Hudiviller	échangeur RD 590 - Moncel-les-Lunéville	23000	23	
RN 52	limite département Moselle	frontière Belgique	19 000 à 30 000	12	
RN 57	échangeur A330 - Flavigny	limite département Vosges	40000	12	
RN 59	échangeur RN 4 - Moncel-les- Lunéville	limite département Vosges	10 000 à 14 000	17	

Tableau 1 : routes nationales non concédées à cartographier dans le département pour 2012.

3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 03 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département de la Meurthe-et-Moselle pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-des-transports-terrestres-routiers-et-ferroviaires/Le-classement-sonores-des-infrastructures-detransport-terrestre

Ne sont repris que les voies correspondantes au directive européenne, ayant un trafic supérieur à 8 200 véh/jour.

4. Statistiques d'exposition au bruit

4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque axe, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Nom	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)											
	[55	;60[[60	;65[[65	;70[[70;75[>75		>68	
A 30	0		0		0		0		0		0	
A 31	19203	18E+5 S	9238	10E+2 S	6157	7E	2057		341		4272	1E+1S
A 33	6777	3E+1S	2373	4E+1S	513	1E+1S	304		383		682	
A 330	6161	7E	4233	1E	1963		1845	1E	141		2659	1E
RN 4 EST	1014		213		18		12		1		13	
RN 4 OUEST	1071		216		57		0		0		0	
RN 52	4128	1E	1128	1E	335		129		24		178	
RN 57	323		4		3		0		0		0	
RN 59	46		4		0		0		0		0	
Total	38723	29E+6 S	17409	16E+3 S	9046	8E+1S	4347	1E+	890		7804	2E+1S
Nom				Non	nbre de pe	ersonnes	exposées	– Ln en	dB(A)			
	[55	;60[[60	;65[[65	;70[[70);75[>75	:	>68
A 30	0		0		0		0		0		0	
A 31	3050	11E+5S	680	11E+1S	540	3E+1S	130		1		482	1S
A 33	5217	6E+1S	1238	1E	373	1S	310		0		590	
A 330	4269	3E	3354	1E	1961		698	1E	0		1986	1E
RN 4 EST	848		48		13		0		1		10	
RN 4 OUEST	718		65		27		0		0		0	
RN52	1945	2E	545		109		42		16		153	
RN 57	52		0		3		0		0		0	
RN 59	0		46		4		0		0		0	
Total	16099	22E+6 S	5976	13E+1 S	3030	3E+2S	1180	1E	18		3221	1E+1S

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des routes.

Voie	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à					
	55	65	75			
A30	0,367	0,076	0,016			
A 31	94,465	27,428	5,784			
A 33	38,322	9,736	1,630			
A 330	11,598	3,238	0,479			
RN 4 Est	33,810	8,347	1,856			
RN 4 Ouest	11,930	2,715	0,434			
RN 52	17,390	3,978	0,961			
RN 57	24,780	6,482	1,307			
RN 59	21,910	5,047	1,550			
Total	254,572	67,047	14,017			

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km².